



Lyon le 24 janvier 2011

Communiqué union syndicale SUD - SNSPP - UNSA

Le président du Conseil d'Administration du SDIS du Rhône, Michel MERCIER recevra à nouveau l'Union syndicale SUD - SNSPP - UNSA le 31 janvier 2011 à 18 heures, comme il s'y était engagé lors de l'entrevue du 14 janvier dernier.

L'Union syndicale a estimé que les propositions faites aux organisations syndicales les 10 et 14 janvier étaient nettement insuffisantes, notamment pour les jeunes.

C'est pourquoi, dans la continuité des revendications définies en décembre 2010, nous lui avons transmis notre cahier revendicatif détaillé. Il est résumé ci-dessous :

- **Arrêté préfectoral 2010-6749**
 - o Suspendre sa mise en application,
 - o Mettre en place un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires : préfecture - élus CA - SDIS - Organisations syndicales - SPV
- **Recrutement de sapeurs-pompiers professionnels**
 - o Augmentation des recrutements prévus et rehaussement du seuil pour,
 - o VSAB à 4, respect des effectifs CSP (5 équipes) et CS (3 équipes),
 - o Compenser tous les départs en retraite
- **Volet social**
 - o Cycle pour les G12H
 - o Diminution du temps de travail des logés à 2 200 H (+600 H),
 - o Consultation des personnels avant chaque mobilité pour le régime de travail,
 - o Suppression des équipiers de renforts par anticipation des recrutements,
 - o Rendre attractif le grade de major en attribuant la NBI ligne 19 (15 pts)
- **Volet financier**
 - o Nivelier la différence de rémunération entre les agents recrutés avant et après la départementalisation,
 - o Revalorisation de l'IAT,
 - o Uniformisation des primes de responsabilité sans distinction de centre,
 - o Attribution de la NBI Zones sensible (15 pts),
 - o Attribution de la NBI encadrement proximité équipe de 5 agents (15 pts)